Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023



ID: 066-200049211-20231205-D2023280-DE

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

00 00 00 00 00 00 00

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES** 

00 00 00 00 00 00 00

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES** CONFLENT CANIGÓ

Nombre de Conseillers en exercice : 71

Présents à la séance : 48

Ont participé au vote : 57 Pour : 46 Abstention: 1 Contre: 10

Date de la convocation: 23-11-2023

### Objet:

### **EMPRUNT CREDIT MUTUEL BUDGET ANNEXE ZAE DE VINCA**

Nº d'Ordre : 280-23

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL **COMMUNAUTAIRE** DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ

00 00 00 00 00 00 00

## **SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille VINGT TROIS et le TRENTE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.

ASSISTAIENT A LA SEANCE: Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.

### <u>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</u>

Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Françoise ELLIOTT était représentée par Philippe GILARDI.

## ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Patrick MARCEL a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Claude ESCAPE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Henri GUITART, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Jean SERVAT a donné procuration à Christian TRIADO,

ABSENTS EXCUSES:
Sébastien NENS, Yaël DELVIGNE, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.

Secrétaire de Séance : Elisabeth PREVOT

Le Président,

RAPPELLE à l'assemblée que dans le cadre du financement des travaux d'aménagement de la ZAE de Vinça, il convient de réaliser un emprunt à hauteur de trois cent cinquante mille euros correspondant à l'autofinancement de cette ZAE. A ce titre, il a été demandé aux établissements bancaires de présenter des propositions.

PROPOSE à l'assemblée, suite à l'avis de la commission des finances du 9 novembre 2023 et compte tenu des offres reçues, d'accepter l'offre du CREDIT MUTUEL portant sur la réalisation d'un emprunt de 350 000 €, à taux fixe de 4.40% sur 20 ans, échéances trimestrielles conformément aux principales caractéristiques du contrat de prêt ci-après :

Index: Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 350 000€

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID: 066-200049211-20231205-D2023280-DE



Durée du contrat de prêt : 20 ans

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 4.40%

Base de calcul des intérêts : Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Remboursement anticipé: Autorisé sans préavis et à tout moment avec paiement d'une

indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

Commission d'engagement : 500 €

**DEMANDE** à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Ouï l'exposé de son Président, Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 46 voix POUR, 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

**DECIDE** de retenir la proposition du Crédit Mutuel selon les conditions générales :

Index: Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 350 000€ Durée du contrat de prêt : 20 ans

Taux d'intérêt annuel: Taux fixe de 4.40%

Base de calcul des intérêts : Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Constant

Remboursement anticipé: Autorisé sans préavis et à tout moment avec paiement d'une

indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

Commission d'engagement : 500 €

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Le Crédit Mutuel.

INDIQUE que les crédits correspondants à cette décision sont inscrits au budget 2023 de la collectivité.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président ou la personne déléquée pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 5 décembre 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

e Président,

ean-Louis JALLAT.